

Image not found or type unknown



VENTE DE CHAUSSURES ACTIVE ANNEXE DU PRET A PORTER ?

Par **VEUTSAVOIR**, le **07/02/2024** à **11:19**

Bonjour,

Est-ce qu'un bail commercial ayant pour objet la vente de vêtements pour femmes, prêt à porter permet la vente de chaussures ?

Merci pour votre retour

Par **Marck.ESP**, le **07/02/2024** à **20:32**

Bienvenue

Un bail portant à l'origine sur le commerce de « ventes articles textiles », doit être interprété comme autorisant la vente de vêtements et les chaussures en seraient exclues.

Vous pouvez certainement, mais avec l'accord du bailleur.

Il me semble que la réponse se trouve ici:

<https://www.legifrance.gouv.fr/codes>